

Paris, le 19 AVR. 2024

Mesdames, Messieurs,

Je vous avais adressé en février un point d'étape sur l'avancement des principaux enjeux constitutionnels et territoriaux dont nous étions convenus lors de nos 3^e rencontres de Saint-Denis. **Plusieurs avancées ayant eu lieu depuis, je tenais à vous en tenir à nouveau informés.**

Parmi les trois projets constitutionnels discutés, un premier a déjà été pleinement mis en œuvre, avec l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse dans la constitution. Après un examen conforme dans les deux assemblées, le Congrès a adopté le 4 mars dernier le projet de loi constitutionnel par une très large majorité de parlementaires. Comme je l'ai indiqué lors de la cérémonie de scellement quelques jours plus tard, le 8 mars, je souhaite maintenant que nous poursuivions ce combat collectif, en l'inscrivant notamment dans la charte européenne des droits fondamentaux. Ce droit doit en effet être garanti pour toutes les femmes, en France, en Europe et dans le monde.

S'agissant des deux autres réformes constitutionnelles, les travaux ont aussi avancé ces dernières semaines.

Le Parlement a commencé à examiner les deux textes qui ont été présentés par le Gouvernement le 29 janvier concernant la Nouvelle Calédonie. La loi organique prévoyant un report des élections provinciales, au plus tard au 15 décembre 2024 a d'ores-et-déjà été définitivement adoptée. Dans l'hypothèse où un accord serait conclu et si nécessaire, ces élections pourraient être à nouveau reportées, au plus tard au 30 novembre 2025. Parallèlement, le projet de loi constitutionnelle présenté par le gouvernement pour permettre le dégel du corps électoral pour les prochains scrutins provinciaux a été voté par le Sénat mais avec des modifications sur plusieurs points par rapport au projet initial. En cas d'accord global sur l'avenir institutionnel de Nouvelle-Calédonie, une loi organique pourra venir modifier les critères du dégel sur la base de cet accord. Les sénateurs ont également réintroduit le recours à une loi organique, votée dans les conditions d'une loi ordinaire, pour repousser à nouveau les élections provinciales. Enfin, ils ont confié aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, plutôt qu'au Conseil constitutionnel, le soin de constater la conclusion d'un accord entre l'État et les parties calédoniennes. Le texte sera débattu à l'Assemblée Nationale courant mai, selon le calendrier prévu.

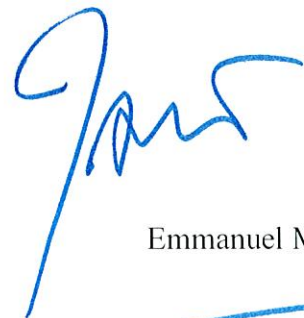
En parallèle, une première proposition de texte a par ailleurs été votée par la quasi-totalité des groupes de l'Assemblée de Corse, afin d'établir les modalités d'une autonomie accrue, au sein de la République. Le Gouvernement est ainsi en train de finaliser les rédactions, pour un envoi au Conseil d'Etat au printemps, et un début d'examen au Parlement à partir du deuxième semestre 2024.

S'agissant des autres enjeux territoriaux, le député Eric Woerth poursuit sa mission sur la décentralisation. Je lui avais en effet confié le mandat de réfléchir à des propositions pour clarifier les responsabilités en matière de compétences entre Etat et collectivité, ainsi que pour renforcer l'efficacité de l'action publique – en réponse à vos demandes en ce sens. Comme je m'y étais engagé, un point d'étape à mi-parcours pourra vous être proposé individuellement si vous le souhaitez. Je vous invite ainsi à reprendre attache avec Eric Woerth afin d'échanger plus amplement. Ses conclusions sont attendues fin mai. Nous aurons alors l'occasion d'y revenir.

L'Etat a aussi appliqué ces réflexions autour des enjeux de simplification et d'efficacité à son propre fonctionnement. C'est à ce titre que nous avons annoncé avec le Premier ministre le 12 mars dernier, devant les principaux cadres dirigeants de l'Etat, plusieurs mesures en faveur d'une déconcentration de la décision et de l'action. Le rôle du préfet de département a notamment été renforcé pour garantir davantage de cohérence d'action au niveau local, et plusieurs éléments de simplification ont été actés, pour une mise en œuvre rapide. Les textes d'application seront pris avant l'été. Ces éléments s'inscrivent en cohérence avec plusieurs de vos demandes passées.

Ces enjeux territoriaux et constitutionnels répondent à des attentes fortes de nos concitoyens. Plus que jamais, ils souhaitent que nous dépassions nos clivages, afin d'apporter des solutions à leurs problématiques. Je sais pouvoir compter sur vous, dans la continuité de nos échanges au cours des quatre dernières rencontres.

Fin à vous,



Emmanuel Macron